

CIRCULAIRE N° 63 / 2023 – 25 octobre 2023

Objet : URGENT- URGENT-URGENT Rappel pour recevoir « Le Délégué »

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et Chers collègues,

Pour recevoir le prochain « délégué » **roulé fin novembre**, il convient d'abord de régler ou compléter le 3^{ème} versement pour les Unions qui ne l'ont pas fait. Il faut aussi remplir en ligne le listing des adhérents dans le tableau (accessible avec un lien et mot de passe)*.

Attention : seuls les adhérents ayant payé une cotisation à 20€ doivent figurer sur cette liste, qui ne doit pas comporter plus de noms que d'adhésions payées par l'Union.

Il faut aussi compléter le listing des adhérents avec sous cette liste, en laissant une ligne, les abonnés gratuits institutionnels (éducation, collectivités, Préfet, etc...) et les associations et syndicats du département.

Ces données seront à remplir pour le 13 novembre au maximum.

Les Unions qui n'auront pas rempli ce document, ne pourront pas recevoir « Le Délégué ».

A partir de demain, le Président ou la Présidente (de chaque Union dont le listing n'est pas rempli) seront contactés pour mettre en œuvre la liste des adhérents et abonnés gratuits.

*Si besoin, chaque Union peut redemander le lien et mot de passe à la Fédération.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN